

Communiqué de presse

Vendredi 8 mai 2020

Enseignement : pour les élèves à besoins spécifiques, l'arrêt des cours signifie aussi l'arrêt du suivi thérapeutique et/ou paramédical.

Pour les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé mais aussi pour beaucoup en inclusion scolaire, l'arrêt des cours ne signifie pas seulement l'arrêt des apprentissages pédagogiques mais aussi, bien souvent, celui du suivi thérapeutique et/ou paramédical (kinésithérapie, logopédie, psy, etc.). La [circulaire 7757 du 29 avril 2020](#) adressée aux établissements d'enseignement spécialisé ne permet pas de lever les inquiétudes des parents concernant le suivi et le maintien des acquis de leurs enfants.

En effet, malgré les consignes adressées aux écoles en vue d'une reprise partielle des activités, nous pouvons raisonnablement affirmer qu'avant la rentrée scolaire le suivi par les établissements ne reviendra pas à un niveau normal, loin s'en faut. Il faudra également tenir compte des enfants dits « à risque » : leur santé plus fragile ne leur permettra pas de reprendre rapidement le chemin de l'école.

Pour beaucoup d'élèves, l'école est aussi le lieu de la réadaptation. Même si les établissements doivent rester ouverts pour assurer l'accueil de certains enfants, le suivi thérapeutique et paramédical est, dans les faits, à l'arrêt. Il en va de même pour celui effectué dans les centres de réadaptation ambulatoire (CRA), auxquels certaines écoles spécialisées sont « adossées ». Dans ce contexte, qu'advient-il du suivi effectif de ces élèves ?

Il y a fort à craindre que, pour ces élèves, il y ait un *gap* d'au moins six mois dans leur suivi. C'est énorme pour de jeunes enfants en plein développement et nécessitant souvent un accompagnement intensif et rapproché

Il faut aussi savoir que certaines prestations - comme la kinésithérapie ou la logopédie - ne sont pas remboursées par l'INAMI pour certains publics (autisme, déficience intellectuelle) au motif qu'elles ont lieu dans les CRA ou dans les écoles d'enseignement spécialisé. Cela signifie concrètement que **le suivi hors des structures spécialisées est à charge financière des familles. Si cet argument était déjà largement critiquable avant la crise du Covid-19, il l'est encore plus aujourd'hui dans le contexte actuel.**

Plusieurs questions nous semblent donc fondamentales :

- quelles solutions ont été envisagées en Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre à ces besoins de suivi essentiels et urgents ?
- quel serait le plan prévu si la rentrée de septembre devait encore être postposée ou qu'un nouveau confinement devait avoir lieu ?
- qui payera si les familles font appel à des prestataires indépendants afin de garantir à leurs enfants le meilleur suivi ?

Par ailleurs, le **suivi pédagogique** des élèves par les écoles (spécialisées et ordinaires) a été très faible durant la crise, voire inexistant. Nous comprenons bien que la situation a été difficile à gérer mais **de nombreux parents se sont sentis, et se sentent toujours, oubliés par la structure scolaire de leur enfant alors qu'ils vivent souvent eux-mêmes des situations familiales complexes**, devant souvent jongler entre le travail à domicile et le suivi d'un enfant à besoins spécifiques. L'enseignement, à n'en pas douter, fait partie des métiers essentiels qui doivent rester sur le pont pour ne pas perdre de vue leurs élèves, *a fortiori* lorsque ceux-ci ont des besoins importants de soutien.

Les familles sont donc légitimement en attente de réponses concrètes pour que leurs enfants puissent évoluer au mieux malgré la période difficile que nous traversons.

Nous demandons à Madame la ministre de l'Éducation :

- de s'assurer que le suivi des enfants puisse se faire dans les meilleures conditions - indépendamment des moyens financiers dont les familles disposent - en encourageant les écoles et leurs équipes pédagogiques à **reprendre des activités répondant aux demandes de soutien** des élèves et de leurs parents ;
- d'assurer un **suivi thérapeutique au sein des écoles** (ou à distance lorsque cela est possible) ;
- de **rembourser le suivi organisé par les familles** lorsqu'il n'est pas organisé par l'école ;
- d'assurer la **coordination des différents niveaux de pouvoir** afin de faire travailler ensemble le fédéral (remboursement des soins à l'INAMI), les régions (fonctionnement des CRA) et l'enseignement (FWB) ;
- la mise en place d'un **plan « enseignement à distance »** pour permettre un suivi plus effectif des élèves à domicile ;
- de permettre de la souplesse et de **prévoir des aménagements en ce qui concerne le port obligatoire du masque**, certains élèves ne pouvant les supporter ;
- de prendre en considération **tous les élèves** qui ne pourront pas reprendre le chemin de l'école pour des **raisons de santé plus fragile**, notamment. Ces élèves ne doivent certainement pas être oubliés.

Plus d'infos ?

Thomas DABEUX, secrétaire politique (Inclusion asbl)
T 0496 84 29 78 | @ tda@inclusion-asbl.be

Témoignage

Cette maman, en télétravail depuis le début du confinement, s'inquiète du manque de suivi apporté à son fils

« Mon fils est dans une école spécialisée de type 2. L'école a fermé ses portes au début du confinement pour tous les élèves sauf pour ceux dont les parents étaient en première ligne de gestion de la crise du covid-19. Il y avait également la possibilité d'amener l'enfant sur place (mais sans transport scolaire) si aucune autre solution n'était possible. **En deux mois, nous avons reçus 2 emails** : un premier de l'école renvoyant vers un site internet d'activités à faire pendant le confinement et un autre de la logopède avec des indications renvoyant vers des plateformes internet et des vidéos sur Facebook.

Il est extrêmement compliqué pour mon fils d'accrocher à ce soutien non personnalisé. Malgré des demandes répétées, aucune vidéo-conférence n'a pu être établie, ni avec les profs, ni avec les thérapeutes. »

+ de témoignages sur

